



Pacse carte de sjour vie prive et familial

Par **sy mamadou**, le **29/08/2017** à **12:57**

bjr maitre chui etranger entre irregulierement en france il ya presque un ans. et j sortais avec une française depuis presque 6 mois et on sait pacse il deux mois ma question est la suivant pr etre grace aux pacse ques ce quil faut amene comme preve de vie commun que doit je faire avoir un dossier solide et quellle sont ms chance a la prefecture de lyon et j sais quelle sont leur dure dappreciation d'une pacse merci

Par **youris**, le **29/08/2017** à **13:27**

bonjour,

" Si vous êtes partenaire d'un Français, d'un Européen ou d'un étranger en situation régulière, vous pouvez obtenir une carte de séjour vie privée et familiale si vous pouvez notamment prouver :

- avoir conclu Pacs,

- la réalité de la relation avec votre partenaire,

et l'ancienneté de votre vie commune en France (au moins 1 an, sauf exceptions)."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

salutations